

## Note à l'attention des **Directeurs de thèse** et des **Présidents de jury** de l'Université Toulouse 2 Jean Jaurès

### Déroulement de la soutenance :

Les membres du jury désignent parmi eux un/une président(-e) et, le cas échéant, un/une rapporteur(-e) de soutenance. Le/la président(-e) doit être un professeur ou assimilé ou un enseignant de rang équivalent.

**Le/la directeur(-trice) ou les codirecteurs de thèse participe(-nt) au jury mais ne prend(-nent) pas part à la décision.**

La soutenance se déroule en plusieurs étapes :

↳ Le/la candidat(-e) présente ses travaux et répond aux questions des membres du jury

↳ Le jury se réunit ensuite à huis-clos pour statuer sur la délivrance du diplôme :

➤ Dans un premier temps :

Les membres du jury échangent entre eux et apprécient la qualité des travaux du/de la doctorant(-e), leur caractère novateur, l'aptitude du/de la doctorant(-e) à les situer dans leur contexte scientifique ainsi que ses qualités d'exposition. Le/la directeur(-trice) ou les codirecteurs de thèse participe(-nt) à ces échanges.

➤ Dans un deuxième temps :

Le/la directeur(-trice) ou les codirecteurs de thèse sort(-ent) de la salle de délibération. Les autres membres du jury formulent leur décision en son/leur absence.

Il est rappelé que, conformément à l'arrêté du 25 mai 2016, l'attribution d'une mention n'est plus possible. La décision du jury porte donc sur **l'admission ou l'ajournement**.

↳ L'ensemble du jury, directeur(-trice) ou codirecteurs compris, fait une restitution des délibérations au candidat.

### ↳ **Le/La docteur-e doit prêter serment**

« En présence de mes pairs. Parvenu(e) à l'issue de mon doctorat en [discipline], et ayant ainsi pratiqué, dans ma quête du savoir, l'exercice d'une recherche scientifique exigeante, en cultivant la rigueur intellectuelle, la réflexivité éthique et dans le respect des principes de l'intégrité scientifique, je m'engage, pour ce qui dépendra de moi, dans la suite de ma carrière professionnelle quel qu'en soit le secteur ou le domaine d'activité, à maintenir une conduite intègre dans mon rapport au savoir, mes méthodes et mes résultats. »

### Rapports et documents de soutenance :

↳ Les procès-verbaux de séance :

Deux formulaires doivent être remplis et signés :

- Le **PV de présence** : il est signé par tous les membres du jury présents, y compris par le/la directeur(-trice) ou les codirecteurs de thèse
- Le **PV de décision** : il est signé par tous les membres du jury présents à l'exception du/de la directeur(-trice) ou des codirecteurs de thèse. **ÉCRIRE EN TOUTES LETTRES : ADMIS (le cas échéant) et cocher la mention concernant le serment**

↳ Le rapport de soutenance : **À REMETTRE À L'ÉCOLE DOCTORALE**

Il est rappelé que le rapport de soutenance est un **élément essentiel**.

En l'absence de mention, seul ce document permet de donner une vision exacte de la qualité des travaux du/de la candidat(-e) et des discussions qu'ils ont suscitées.

Il doit comporter de façon très lisible une partie rédigée par le/la directeur(-trice) de thèse ou des codirecteurs (au début du document par exemple).

L'**original** du rapport de soutenance est signé\* par l'ensemble des membres du jury, y compris le/la directeur(-trice) ou les codirecteurs de thèse. \* **Signature originale pour la présidence du jury.**

**Écrire les noms des personnes signataires en toutes lettres.**

Il doit être communiqué au/à la doctorant(-e) **dans le mois suivant la soutenance**. Il appartient au/à la président(-e) du jury d'y veiller.